

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement dans la cadre de la construction du barrage Moreau sur la commune de Goyave (secteur Moreau)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr le Président, Jacques Gillot

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement de 1,58 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- ⇒ Construction du barrage de Moreau :
- Surface : 10 ha
 - Volume : 1 000 000 m³
 - Hauteur maximum de la digue : 25 m

4.2 Objectifs du projet

La retenue de Moreau a pour vocation la fourniture en eau d'irrigation.

Le projet de retenue de Moreau a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une demande de défrichement, toutes les deux autorisées par arrêtés préfectoraux.

La présente demande concerne l'examen au cas par cas en vue d'une nouvelle demande de défrichement, sur une parcelle qui à l'époque faisait partie de "la forêt départementalo-domaniale".

L'état disposait sur cette forêt d'un usufruit. Pour permettre la réalisation du projet, le Conseil Général a fait une demande d'abandon du droit d'usage en 2012 qui a été acceptée le 13 Octobre 2014 (Décision autorisant l'abandon du droit d'usage et la remise au département de la Guadeloupe de terrains dépendant du domaine forestier privé de l'état jointe en annexe du présent document).

Aussi, la présente demande concerne l'examen au cas par cas sur les terrains dont l'usage a été accordée au Conseil Général.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Caractéristique de la zone concernée par les travaux :

- ⇒ Quelques arbres fruitiers
- ⇒ Végétation arbustive (fougères arborescentes,...)
- ⇒ Végétation de sous-bois humide

Une grande partie de la zone est située en forêt.

Description des travaux d'aménagement :

- ⇒ Nettoyage de la végétation en sous-bois
- ⇒ Matérialisation de l'emprise du barrage
- ⇒ Coupe des arbustes avec évacuation des bois
- ⇒ Extractions et profilage du terrain

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la zone défrichée sera envoyée et constituera une partie du plan d'eau de la retenue de Moreau

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction du barrage a fait l'objet :

- d'une Déclaration d'Utilité Publique et expropriation (Arrêté préfectoral n° 2007-482) 2007
- d'une Autorisation de construction du barrage au titre du Code de l'Environnement et incluant une étude d'impact (Arrêté préfectoral n° 2007-908)
- d'un prorogation de la validité de l'arrêté préfectoral n° 2007-482 (Arrêté préfectoral n° 2012-329)
- d'une Autorisation de défrichement de 9,4 ha sur les parcelles situées (emprise de la digue) (Arrêté préfectoral n° 2012-452)
- d'une modification de l'arrêté n° 2007-908 autorisation la construction du barrage au titre du Code de l'Environnement (Arrêté préfectoral n° 2012-708)
- d'un complément à l'autorisation pour la construction du barrage (Arrêté préfectoral n° 2013-022)
- de prescriptions complémentaires à l'autorisation préfectoral n° 2007-908 sur la base de l'avis du CTPBOH (Arrêté préfectoral n° 2014-210)
- d'une autorisation de l'abandon du droit d'usage et la remise au Département de la Guadeloupe de terrains dépendant du domaine forestier de l'état: parcelle faisant l'objet de la présente demande (Décision du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 13 Octobre 2014)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la demande de défrichement au titre du code de l'environnement et du code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Barrage de Moreau:	
- Surface :	10 ha
- Volume :	10 000 000 m3
- Hauteur maximum de la digue :	25 m
Parcelle AB04 et AB05, zone à défricher et inondée par le barrage:	
- Surface défrichée sur AB04 :	8 166 m ²
- Surface défrichée sur AB05 :	7 672 m ² } soit 1,58 ha au total

4.6 Localisation du projet

WGS84 Zone UTM 20 Nord

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

X: 647 866,81 / Y: 1 782 434,33

Lieu-dit de Moreau
97128 Goyave
Parcelle AB04 et AB05

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Comme indiqué précédemment, le projet de barrage a fait l'objet d'une étude d'impact et a été autorisé. Néanmoins, la présente demande ne constitue pas une modification ni une extension de projet car la demande de défrichement pour la partie amont (objet de la présente demande) ne pouvait être déposée avant que l'Etat n'ait abandonné son usufruit.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de défrichement s'inscrit dans le cadre de la construction du barrage de Moreau pour l'alimentation du réseau d'irrigation de la Guadeloupe.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucun usage actuel.

Les sols sont constitués par une forêt faisant anciennement partie de la Forêt Départementalo-domaniale.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Goyave approuvée le 27 février 1998 et modifié en Octobre 2002
Zone II ND. Les demandes de défrichement sont soumis à autorisation.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Goyave
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Naturels de Goyave approuvé en Janvier 2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le défrichement engendrera la destruction de la flore présente et la réduction des habitats naturels pour la faune terrestre. Il engendrera un nouvel habitat naturel constitué par un plan d'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le défrichement engendrera la consommation d'espaces naturels sur toutes son emprise. La surface défrichée sera ennoyée et constituera un nouvel espace naturel
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet de défrichement est situé en partie en zone inondable d'après le PPRN de la commune de Goyave
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet de défrichement est source de bruit en phase travaux uniquement (liés aux engins de chantier)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet de défrichement engendrera des vibrations en phase travaux uniquement (liés aux engins de chantier)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction du barrage a fait l'objet d'une étude d'impact et a été autorisé au titre du Code de l'Environnement.

Une autorisation de défrichement a été accordée pour une surface 9,4 ha sur les parcelles situées en aval de celle faisant l'objet de la présente demande.

Cette dernière a fait l'objet d'une autorisation de l'abandon du droit d'usage et la remise au Département de la Guadeloupe de terrains dépendant du domaine forestier de l'état.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2007-908 et à ses arrêtés complémentaires et modificatifs, les espèces présentant un intérêt dans la surface déboisée seront transplantées. Pour cela, comme cela a été mis en œuvre avec l'ONF sur la zone aval, un inventaire sera réalisé préalablement au défrichement.

De plus, le projet fait l'objet d'un suivi environnemental avant, pendant et après les phases travaux. Cette mission de suivi environnemental permet de garantir une bonne gestion du chantier vis-à-vis de l'environnement, dans un objectif de non dégradation des milieux naturels et notamment de la valorisation du bois d'œuvre et de la transplantation des espèces rares présents sur site.

En ce sens, nous pensons que le projet de défrichement de 1,58 ha, pour créer la retenue d'eau du barrage de Moreau, n'est pas soumis à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Déclaration d'Utilité Publique et expropriation (Arrêté préfectoral n° 2007-482) - Autorisation de construction du barrage au titre du Code de l'Environnement et incluant une étude d'impact (Arrêté préfectoral n° 2007-908) - Prorogation de validité de l'arrêté n° 2007-482 (Arrêté préfectoral n° 2012-329) - Autorisation de défrichement de 9,4 ha sur les parcelles situées (emprise de la digue) (Arrêté préfectoral n° 2012-452) - Modification de l'arrêté préfectoral n° 2007-908 autorisant la construction du barrage au titre du Code de l'Environnement (Arrêté préfectoral n° 2012-708) - Complément à l'autorisation préfectoral n° 2007-908 pour la construction du barrage (Arrêté préfectoral n° 2013-022) - Prescriptions complémentaires à l'autorisation préfectoral n° 2007-908 sur la base de l'avis du CTPBOH (Arrêté préfectoral n° 2014-210) - Autorisation de l'abandon du droit d'usage et la remise au Département de la Guadeloupe de terrains dépendant du domaine forestier de l'état: parcelle faisant l'objet de la présente demande (Décision du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 13 Octobre 2014)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à

le,

Signature

Photographies datées du projet

8.1 Annexes Obligatoires

Pièce 3

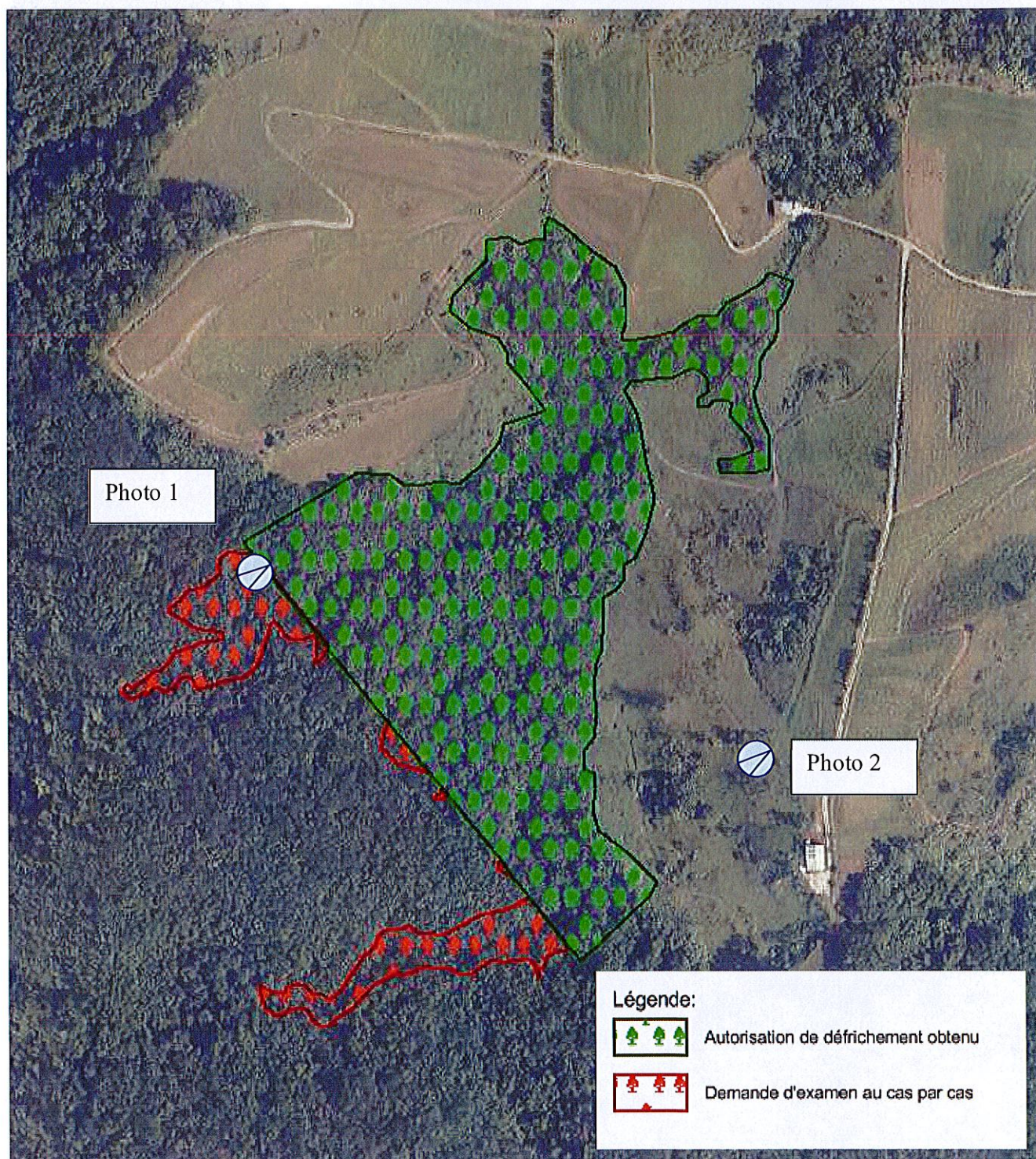


Photo 1 : 23/09/2014



Photo 2 : 23/09/2014



Plan de situation du projet du barrage de Moreau
8.1 Annexes obligatoires
Pièce 2

28/11/2014



Plan des abords du projet

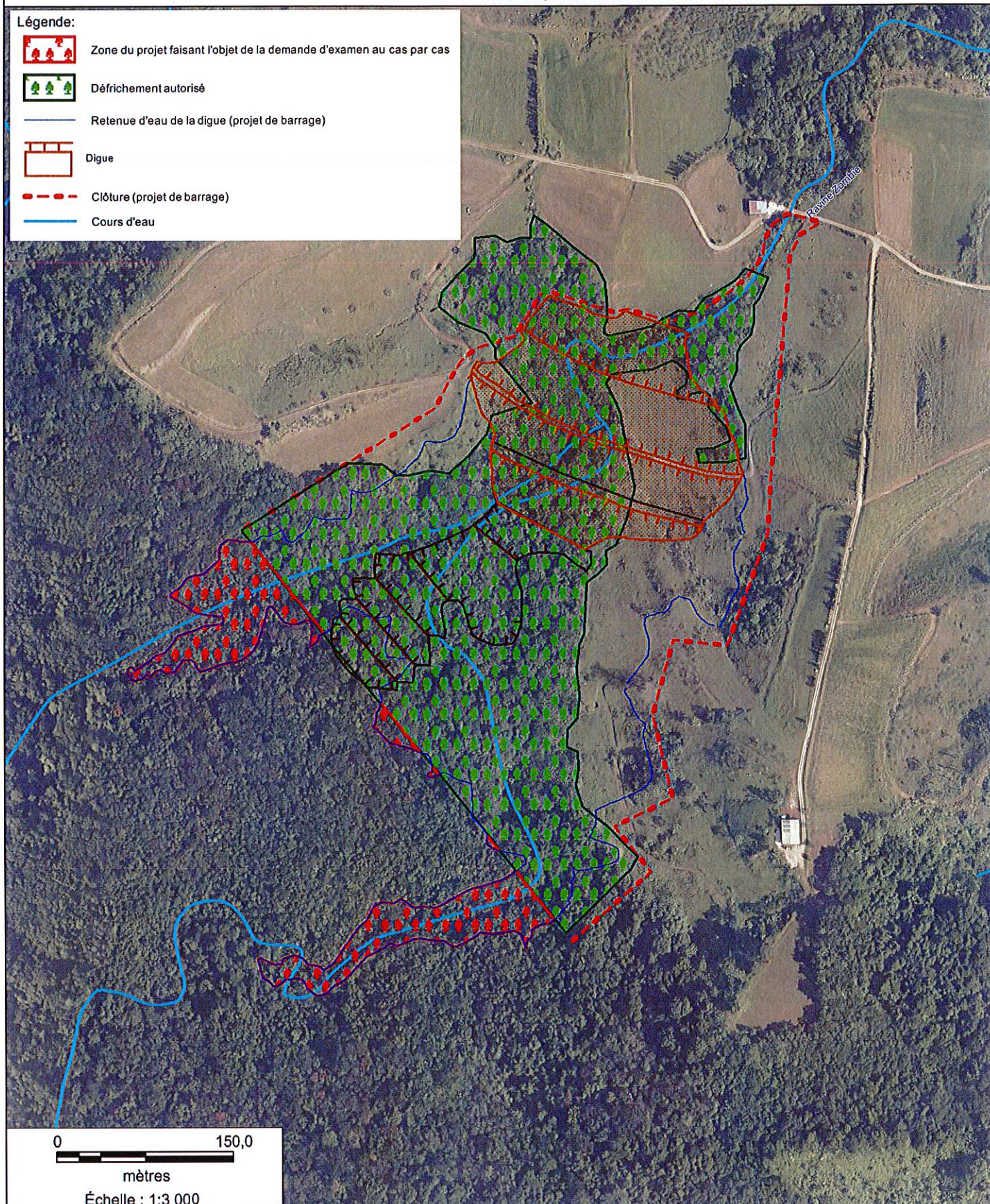
8.1 Annexes obligatoires

Pièce 5

28/11/2014

Légende:

-  Zone du projet faisant l'objet de la demande d'examen au cas par cas
-  Défrichement autorisé
-  Retenue d'eau de la digue (projet de barrage)
-  Digue
-  Clôture (projet de barrage)
-  Cours d'eau



AB 06

AB 04

AB 05

AR 306

Zone faisant l'objet de la
présente demande
d'examen au cas par cas

